

Menaces non-militaires et fragilité sécuritaire de l'État congolais en Province du Nord-Kivu

MUHINDO BAYIBIKA Gervais*

Résumé

La présente réflexion décrit la fragilité sécuritaire de l'État Congolais et les menaces non militaires en Province du Nord-Kivu. Examinant les causes, elle montre que la fragilité de l'État Congolais en matière de sécurité, dans la Province du Nord-Kivu, est d'ordre politique (insécurité politique), économique (insécurité économique), sociétale (insécurité sociétale) et environnementale (insécurité environnementale).

Mots clés : *Menaces non militaires, Fragilité sécuritaire, État Congolais.*

Abstrait

This reflection describes the security fragility of the Congolese state and the non-military threats in North Kivu Province. It looks at the causes of the Congolese state's fragility in terms of security in North Kivu Province. It shows that the causes of the Congolese state's security fragility in North Kivu Province are political (political insecurity), economic (economic insecurity), societal (societal insecurity), and environmental (environmental insecurity).

Keywords: *Non-military threats, Security fragility, Congolese state.*

I. Introduction

Les menaces non-militaires et la fragilité de l'État Congolais en matière de sécurité dans la Province du Nord-Kivu en République Démocratique du Congo sont au cœur des débats en Science politique. La première variable comprend les aspects de l'insécurité politique, économique, sociétale et environnementale au Nord-Kivu. La seconde porte sur l'analyse de l'autorité, de la légitimité et de la capacité du système politique congolais

* Docteur en Sciences Politiques et Administratives de l'Université de Kisangani et Professeur Associé à l'Université de Goma, ses travaux de recherche se concentrent sur les politiques publiques sécuritaires et un accent particulier sur le désarmement des groupes armés à l'est du Congo-Kinshasa. Il est Auteur et coauteur de nombreuses publications scientifiques dont L'Accord de paix de Goma du 23 mars 2009 et son impact sur la sécurité dans la Province du Nord-Kivu.

comme critères d'évaluation d'un État fragile¹. La présente étude pose le problème de compréhension des facteurs à la base de la fragilité de l'État congolais en matière de sécurité dans la Province du Nord-Kivu. La question de départ porte sur le pourquoi de la fragilité de l'État congolais en matière de sécurité dans la Province du Nord-Kivu. Provisoirement, la réponse serait la persistance des menaces non-militaires dans la Province du Nord-Kivu. L'objectif de cette recherche est de dégager les causes de la fragilité de l'État Congolais en matière de sécurité au Nord-Kivu.

Cette réflexion fait recours à la méthode d'analyse systémique soutenue par les techniques d'enquête documentaire et d'observation. Les données étant de nature qualitative, le travail fait usage de l'analyse de contenu et présente les données sous forme de verbatim. Alors que des menaces militaires dans la Province du Nord-Kivu (incursions Rwandaises à travers le RCD, le CNDP et le M23) ne s'estompent pas faute d'Accords de paix ou de la victoire des FARDC sur la rébellion du M23, des nouvelles menaces non militaires prennent toujours de l'ampleur et, pour la plupart, ne peuvent être résorbées que sur base d'une solution non seulement locale, provinciale, nationale, mais aussi régionale ou internationale. Ces menaces non militaires résultent de conditions politiques, économiques, sociales ou environnementales qui mettent en cause le fonctionnement et la survie de l'État, à l'occasion, provoquent des conflits et une violence civile qui bouleversent les conditions d'existence des populations². Elles sont associées aux quatre secteurs suivants de la sécurité : la sécurité politique, économique, sociétale et

¹ Pour des amplex informations sur le concept d'Etat fragile, lire avec intérêt D. Carment, P. Stewart et Y. Samy, *Security, development, and the Fragile State: Bridging the Gap between Theory and Policy*, Londres, Routledge, 2010; O. Nay, « Grand angle ». La théorie des « Etats fragiles » : un nouveau développementalisme politique ?, *Gouvernement et action publique*, 2013/1 n° 1, p. 139-151. DOI : 10.3917/gap.131.0139, disponible sur <http://www.cairn.info/revue-gouvernement-et-action-publique-2013-1-page-139.htm>, consulté le 11/01/2020 ; Mohamed El Moctar K., *Les Etats défailants et débiles en Afrique. Cas de Soudan du sud et de la Somalie*, Master Universitaire en Protection Internationale de droits de l'Homme, Université de Alcalá, Faculté de Droit, Espagne, 2018, pp. 7-10 ; OCDE/CAD, *Concepts et dilemmes pour le renforcement de l'Etat dans les situations de fragilité. De la fragilité à la résilience*, Paris, OCDE, 2008, p. 8 ; Observatoire de l'Afrique, *les Etats fragiles en Afrique : un paradigme utile pour l'action ?*, Rapport de conférence, Didimala Lodge, Afrique du Sud, 12 et 13 mai 2008, août 2008 ; G7+, « Note sur le baromètre de la fragilité », Kinshasa, 2013, disponible sur <http://www.g7plus.org/sites/default/files/resources/g7%2B%20BFrench%2BFrench%2BNote%2BDesign.pdf>, Consulté le 12/12/2019 ; OCDE, *Etats de fragilités 2018*, Editions OCDE, Paris, 2018, disponible sur <http://doi.org/10.1787/9789264308916-fr>, Consulté le 11/01/2020., G7+, « Notre sur le baromètre de la fragilité », Kinshasa, 2013.

² C.-P. David, *La guerre et la paix. Approches et enjeux de la sécurité et de la stratégie*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013, p. 112.

environnementale. Étant donné l'impératif que revêtent ces quatre secteurs explicatifs du fondement des menaces non militaires, il importe de les décrypter dans les pages subséquentes.

1. Insécurité politique

La sécurité politique implique la survie et la stabilité organisationnelle de l'État³. Plusieurs facteurs politiques sont des causes de vulnérabilité de l'État congolais. En RDC, les menaces (comme les solutions) mettent en cause les fondements mêmes de l'État et provoquent son dérèglement interne, notamment par de crises de légitimité. L'étude cite pour le cas de la RDC une double contestation, interne et externe :

- Les contestations internes de l'autorité de l'État par des groupes, des classes, des guérillas..., qui utilisent des réseaux d'information et de communication (Internet, Facebook, WhatsApp ...) pour faire connaître leur cause. Le contrôle étanche sur l'information est rendu très difficile pour le Gouvernement congolais. La diffusion des valeurs libérales, telle la démocratie, tels les droits de la personne, contribuent, dans certains cas, à l'affaiblissement et/ ou à la transformation de l'État congolais. Pis encore, des acteurs politiques de plus en plus puissants, ces « acteurs non étatiques » auxquels l'étude fait allusion (Groupes armés nationaux et externes) rivalisent avec le pouvoir le monopole de la force de l'État congolais ;
- Les influences externes émanant des milliers d'ONG, des firmes multinationales et des institutions internationales qui, pour le meilleur ou pour le pire, redéfinissent les normes de comportement de l'État congolais. Dans plusieurs cas, ces soutiens favorisent la survie de l'État congolais ; dans d'autres, ils contribuent même à l'instabilité de l'État. Les cas patents pour les guerres au Congo-Zaïre sont les influences des États (la Belgique, la France, les États-Unis, l'Afrique du Sud, l'Angola, le Burundi, l'Ouganda, Le Rwanda, le Soudan, le Zimbabwe, la Namibie, la Lybie, la Zambie, le Tchad, le Gabon, la Centrafrique), du système des Nations Unies (ONU), de l'UE, des institutions financières internationales (FMI et BM), de l'OUA, du SADC, des ONG , des Multinationales des

³ R. Paris, « Ordering the World : Academic Research and Policymaking on Fragile States », *International Studies Review*, 13, mars 2011, p. 58-71, M. J. Sheehan , « International Security. An Analytical Survey », Boulder, Lynne Rienner, 2005, p. 43-63.

secteurs miniers et énergétiques (Société sud-africaine de sécurité Exécutive Outcomes,...)⁴.

L'insécurité politique fait également allusion à l'interdiction de la participation à la vie politique⁵, à la contrainte des chefs coutumiers à ne plus exercer leur pouvoir dans les espaces contrôlés par les Seigneurs de GA, à l'anarchisme dans l'espace contrôlé par les GAL contre toute autre catégorie d'autorité publique⁶ et à la trahison au sein des FARDC⁷.

Face à la compétition des acteurs et des réseaux non étatiques, l'État congolais ne s'adapte pas ou est pris en charge. Une certaine compétition s'observe sur terrain entre acteurs infranationaux (groupes armés), transnationaux (firmes multinationales, groupes d'action humanitaire) et supranationaux (Organisations internationales) pour s'accaparer, dans les faits, d'une part de l'autorité politique de l'État congolais, constitue une nouvelle donne pour la survie et la stabilité de l'État congolais.

2. Insécurité économique

La sécurité économique affecte indirectement la sécurité dans la Province du Nord-Kivu. Dent⁸ la définit comme la préservation de l'intégrité structurelle de même que des intérêts et des capacités de générer la prospérité, par une entité politico-économique, dans le contexte des risques et des menaces externes auxquels elle est confrontée dans le système économique international. Lorsqu'une menace existentielle surgit d'un enjeu économique, selon Buzan⁹, c'est plus en raison de son impact sur d'autres secteurs que strictement sur le plan économique. La question foncière au Nord- Kivu est un facteur

⁴ P. Mathieu P. et Willame J.C (dir.), « Conflits et guerres au Kivu et dans la région des grands lacs. Entre tensions locales et escalade régionale », *Cahiers Africains*, n°39-40, 1999, pp. 131-154.

⁵ Exemple : un espace contrôlé par un GAN ne permet pas le vote et la campagne électorale à tous les candidats, de peur d'être tué.

⁶ Par exemple, le refus des FARDC et autorités civiles d'accéder dans leurs espaces, le refus d'appliquer les lois, la Constitution et les actes réglementaires dans l'espace contrôlé par des GAL.

⁷ Cf. les deux guerres du CNDP et du M23 où l'armée congolaise a connu une débâcle humiliante à Mushaki (2007-2008) et à Goma. Une autre preuve de trahison : les GAN bénéficient de l'armement envoyé par la haute hiérarchie de commandement dans les affrontements ou par la complicité de certains officiers, les FARDC sont prises en étau par les GAN et delà, toutes les armes et munitions sont récupérées.

⁸ C. Dent, « Economic Security », Alan Collins (ed.), *Contemporary Security Studies*, 2^e éd. Oxford, Oxford University Press, 2010, p. 244.

⁹ B. Buzan, « People, States and Fear. An Agenda for International Security Studies in the Post-Cold War Era », Boulder (Col), Lynne Rienner, 1991, p. 123-131.

d'inquiétude et d'accroissement des tensions comme la question de la nationalité qui a aussi influencé les considérations de sécurité. Elle se résume en quelques mots¹⁰ :

- Rétrécissement de l'espace disponible pour des paysanneries de plus en plus nombreuses ;
- Dépossession foncière de ces mêmes paysanneries, en grande partie organisée par la collusion entre chefs coutumiers, bourgeoisies urbaines et administrations corrompues ;
- Incertitudes et précarité croissantes des droits fonciers paysans, résultant à la fois des pratiques foncières clientélistes et opportunistes de chefs coutumiers autochtones et de la disqualification des droits fonciers traditionnels par les lois foncières modernes (promulguées en 1966 et 1973) ; au nom de la propriété étatique du sol. L'impact de ce secteur s'est fait sentir et a influé certaines décisions de sécurité, notamment les dépenses dans le domaine de la sécurité et de la défense pour les conflits interethniques du Territoire de Masisi.

Les échanges commerciaux au niveau des frontières de Goma/RDC-Gisenyi/Rwanda, Bunagana/RDC-Kisoro/Ouganda et Kasindi/RDC-Lubiriha/Ouganda sont source de conflits au lieu d'être source de paix.

La situation de corruption généralisée dans l'ensemble de l'administration publique (administrations centrale, provinciale et locale)¹¹ prive le Pays en général et la Province du Nord- Kivu en particulier d'importantes ressources financières notamment dans le domaine de l'industrie extractive, la perception des taxes et des impôts, etc. L'observation sur le terrain montre que la corruption est classée parmi les catégories ou familles de sports en République Démocratique du Congo, car elle compte un grand nombre de participants appelés « Agents Publics de l'État »¹².

¹⁰ P. Mathieu et J.-C. Willame, *op. cit.*, p. 15.

¹¹ La RDC se situe en 2013 à la 154^{ème} position sur 177 pays classés à l'indice de perception de la corruption publiée chaque année par Transparency International. La Province du Nord-Kivu ne fait pas exception. En effet, les termes utilisés sont nombreux : Madeso ya bana (Haricot des enfants), Kingi ya poro, unités de communication, Frais d'Amortissement de Cerveau (FRAC), annexes du dossier, Sehemu yangu, etc. Conséquences : Moins de résultats pour plus d'argent, dépenses publiques pour les projets à potentiel de corruption, marginalisation du pauvre et du faible, distorsion de la concurrence et réduction de l'investissement, environnement des affaires dégradé, pots-de-vin sont perçus comme un impôt. Ajoutons aussi la concussion pratiquée par les usagers des services publics pour motif d'accélération du dossier, de facilitation du dossier.

¹² Au sens du décret-loi de la RDC n° 017/2002 du 03 octobre 2002 portant code de conduite de l'agent public de l'Etat, du code de conduite de 2002 de la RDC, on entend par « **agent public de l'Etat** » : **toute personne qui exerce une activité publique de l'Etat et/ou rémunérée par ce dernier**. Il s'agit de :
1. Le Président de la République, Chef de l'Etat;

L'accès aux ressources représente un enjeu traditionnel (rivalités pour la maîtrise des ressources minérales et des terres agricoles), et implique à la fois l'État congolais, les acteurs privés et publics transnationaux. Le règlement des litiges et des conflits devient plus complexe au Nord-Kivu.

Le commerce illicite, l'évasion fiscale, le blanchiment d'argent et les échanges non déclarés perturbent grandement l'économie de la Province du Nord-Kivu même s'ils profitent à d'autres et causent des difficultés sérieuses sur le plan social.

L'insécurité économique au Nord-Kivu fait aussi allusion à la privation des moyens de survie, l'entretien de la pauvreté, la destruction du secteur économique. Quatre situations illustrent ci-dessous cette insécurité :

- L'expropriation des gros bétails, des petits bétails et des volailles au profit des seigneurs de guerre. Avant d'être emportés, ces biens servaient à la vente de viande, du lait et du fromage. Leur expropriation fait tomber le fermier en faillite. La conséquence qui s'observe est l'exode avec risque de l'insécurité alimentaire et par-delà des maladies nutritionnelles.
- L'endiguement. En effet, les miliciens des GAN occupent un espace et interdisent les cultivateurs d'y accéder. Par conséquent, les propriétaires des récoltes les perdent et ce sont les leaders des GAN qui les consomment et les vendent. Un autre phénomène qui s'observe est la contingence de la sécurité où les GAN collaborent avec les habitants dans les périodes de non récoltes pour faciliter la

-
2. Les membres du Parlement
 3. Les membres du Gouvernement
 4. Les magistrats des cours et tribunaux;
 5. Les Ambassadeurs et envoyés extraordinaires;
 6. Les autorités chargées de l'Administration des circonscriptions territoriales
 7. Les membres des Assemblées des Entités Administratives Décentralisées;
 8. Le personnel politique et administratif des services de la Présidence de la République;
 9. Le personnel politique et administratif de l'Administration du Parlement
 10. Le personnel politique et administratif de l'Administration des Cabinets des Ministres;
 11. Les agents de l'Administration de tous les Ministères;
 12. Les Magistrats et le personnel administratif de la Cour de Compte;
 13. Le personnel de l'Administration des services de sécurité;
 14. Le personnel civil et militaire œuvrant au sein des Forces Armées Congolaises;
 15. Les agents de la PNC;
 16. Les Mandataires actifs et non actifs dans les institutions de droit public, les E/ses publiques et organismes ainsi que les E/ses d'économie mixte;
 17. Le personnel des Institutions de droit public, des E/ses publiques et des organismes publics personnalisés;
 18. Les employés des E/ses privées ou d'économie mixte exerçant une activité publique pour le compte de l'Etat.

récolte. Il s'observe aussi l'autorisation de la récolte moyennant une rançon en nature. Au lieu de favoriser le flux économique au profit de toutes les couches, il y a accumulation de la richesse au profit des initiateurs des GAN et le vrai paysan s'appauvrit davantage.

- Rançonnement populaire à travers les taxes de sécurité nocturne (Lala salama) et d'accès au champ (Kwenda shambani) qui coutent chacune 1000 FC par semaine. Au lieu que ces taxes servent pour améliorer les infrastructures et booster le développement économique, elles servent d'enrichissement des seigneurs de guerre.
- Les expropriations foncières. En effet, les seigneurs de guerre s'arrogent les propriétés des habitants contraints aux déplacements (interne et externe). Il s'observe aussi le néo esclavagisme à travers lequel, les miliciens des GAN forcent les paysans aux travaux dans certaines parties sans aucun salaire pour qu'ils aient un habitat et échangent le droit à l'habitat par le portage des produits pillés. Il s'observe aussi la collision des familles propriétaires et la stimulation des conflits pour ne pas produire sur terroirs. Cela entraine la famine et l'incapacité de prendre en charge les autres besoins sociaux.

3. Insécurité sociétale

La sécurité sociétale concerne la survie identitaire, l'appartenance culturelle des acteurs qui contribuent à modifier l'identité de l'État¹³. La survie identitaire fait référence au « nous » qui se reproduit et se distingue des « autres »¹⁴. Tout ce qui constitue une menace à la survie du « nous », soit d'une ethnie, d'un clan, d'une nation ou d'une région, devient une question sécuritaire.

Deux témoignages de Kimegele attirent l'attention sur la déclaration d'un membre de la Conférence Nationale Souveraine. Il dit ceci :

« S'il existe dans le débat futur à la Conférence Nationale Souveraine un problème qui sollicitera la clairvoyance et la maturité des ressortissants du Kivu présent à ce forum,

¹³ B. Buzan, *op. cit.*, pp. 122-123.

¹⁴ C.-P. David, *op. cit.*, p. 123.

c'est bien la question de la nationalité des immigrés et des originaires du Ruanda-Urundi et installés aux Nord et Sud-Kivu »¹⁵.

Dans les assises de la CNS, le parti CERECA n'a pas pu faire valider son mandat parce que la plénière a estimé qu'il avait été fondé par des étrangers. À cet effet, un membre de ce parti, M. Bamporiki Champire, écrivit à un autre A. Mugimbao, Professeur d'histoire à l'Institut d'Ibanda ce qui suit. Je cite :

« Je ne suis pas très sûr que cette lettre t'atteindra à l'adresse de l'Institut d'Ibanda où je t'ai laissé en quittant notre région en 1988 (...). Dans cet esprit d'unité, notre parti est en lutte contre un complot ourdi par un certain nombre de partis politiques pour renier la nationalité zaïroise aux compatriotes d'expression rwandaise, qu'ils soient hutu ou tutsi, dans le but de les empêcher d'être élu ou d'élire aux prochaines élections, ... »¹⁶. Ces témoignages élucident une non acception, une exclusion ou une destruction de l'autre comme appartenant à l'autre tribu des personnes héritant d'un passé commun, établies en RDC bien avant son indépendance. Ce climat est une des sources de conflits qui se déroulent au Nord-Kivu à travers des guerres revendicatrices des droits de ceux qui se disent marginalisés.

Des camps identitaires se forment et renforcent cette conception, l'aliénant dans les populations du Nord- Kivu, catégorie ethnique contre l'autre catégorie ethnique¹⁷.

La contestation de la nationalité des migrants venus du Ruanda à des époques très différentes a conduit à l'usage de la force. En effet, la question de la nationalité a été marquée par deux législations successives et contradictoires promulguées à dix années d'intervalle¹⁸ : En janvier 1972, d'après la loi 72-002, « les personnes originaires du Ruanda-Urundi, qui étaient établies dans la Province du Kivu avant le premier janvier 1950 à la suite d'une décision de l'autorité coloniale, et qui ont continué à résider depuis lors dans la République jusqu'à l'entrée en vigueur de la présente loi, ont acquis la nationalité zaïroise à la date du 30 juin 1960 ».

¹⁵ E. Muhima, « Le Kivu aux enjeux de la 3^e République », *Jua*, n° 434, 2 juillet 1992, p. 2.

¹⁶ *Le développement*, n°11, Lubumbashi, septembre 1991, Les Rwandais, les Angolais, les Centrafricains, ... à la CNS. Quelle comédie ? pp. 1-7.

¹⁷ E. Hategekimana Luanda, « Le refus de l'identité de l'autre comme source de conflit au Nord- Kivu », *CSSAP*, vol. 1, n° 3, mai 2015, pp. 153-154. Voir aussi pour une discussion Otemikongo Mandefu J et Kubuya Ndoole N., « La question de la nationalité des originaires du Rwanda-Urundi en république Démocratique du Congo », *Revue de l'IRSA*, n°10, 2004, pp.

¹⁸ J. L. Pabane, « La question de la nationalité au Kivu », *Politique africaine*, n° 41, Sd., pp. 32-40.

En 1981, de nouveaux textes législatifs annulent cette première loi et définissent des conditions beaucoup plus restrictives pour l'accès à la nationalité, imposant une démarche individuelle de naturalisation pour obtenir la nationalité qui avait été accordée dix ans auparavant de façon collective et automatique. Une ordonnance de mai 1982 précise que « sont nuls et nonavenus les certificats de la nationalité zaïroise ou tout autre document d'identité délivré en application de l'article 15 de la loi n° 72-002 du 5 janvier 1972 sur la nationalité zaïroise » (art. 21). Cela étant, il était devenu impossible, dans le contexte institutionnel et politique du zaïre entre 1981 et 1993, de dire « qui était zaïrois et qui ne l'était pas » au Nord- Kivu. Pour les acteurs locaux (paysans, mais aussi les intellectuels et politiciens liés aux premiers), la réponse à cette question était d'une importance vitale¹⁹. En effet, dans le contexte de la démocratisation (1990, autorisation du multipartisme ; 1990-1992, Conférence Nationale Souveraine), le règlement de la question de la nationalité allait nécessairement déterminer quel serait, après les élections, le groupe ethnique capable de contrôler les majorités politiques des assemblées régionales, et donc le pouvoir politique dans les Provinces. Derrière la question de la nationalité, il y en avait donc deux autres²⁰ : celle de la compétition pour le pouvoir politique régional et celle de la légitimité sociale de l'implantation des migrants (anciens ou récents) d'origine rwandaise. Signalons ici que cette légitimité était une affaire de perceptions sociales et constituait l'enjeu des discours et des processus de représentation idéologique du groupe rival.

Les discriminations sociales, l'exclusion, le manque de cohésion, les rumeurs, les préjugés, les stéréotypes, les mythes parmi les ethnies, les méfiances intercommunautaires, sont des enjeux de sécurité qui posent particulièrement problème, dans la mesure où ils redéfinissent les identités à l'intérieur de la Province, avec pour conséquence de causer des tensions entre les ethnies. *International Alert*²¹ montre que :

- les rumeurs, préjugés, stéréotypes et mythes sont bien présents concernant les peuples rwandais et Congolais, et qu'ils sont généralement d'orientation fort négative et contreproductifs en terme d'édification de la paix dans la sous-région ;

¹⁹ P. Mathieu et J.-C. Willame, *op. cit.*, p. 16.

²⁰ *Ibidem*.

²¹ D. Mbonyinikerbe Sebahire, « Les mots qui tuent. Rumeurs, préjugés, stéréotypes et mythes parmi les peuples des pays des Grands Lacs d'Afrique », *International Alert*, SI, 2007, pp. 30- 35.

- la partie la plus disposée à cette orientation négative semble la RDC concernant le regard de ses populations congolaises, sans exclure qu'elle déteigne également, mais dans une moindre mesure sur son versant occidental ;
- sans exclure quelques lointaines racines pouvant alimenter le regard négatif et de fortes méfiances portées sur les Rwandais par les congolais des sites visités, il est clair que les belligérances datant de 1996 à travers les deux guerres du Congo ont terriblement dégradé les relations entre les deux peuples, au point que le processus de rétablissement d'une franche collaboration et d'une suffisante confiance mutuelle prendra du temps avant d'aboutir.

Les effets néfastes et destructeurs des stéréotypes et des préjugés sont reconnus nombreux, diversifiés et touchant de nombreux domaines²². Il y a des conséquences évidentes sur les droits de la personne humaine, des pratiques de discrimination sont observables, en grande partie sous-tendues par ces préjugés et stéréotypes. Ils se répercutent sur la vie des gens, l'éducation, la dignité des personnes et l'emploi. Les rapports intercommunautaires (ethnies, nationalités) sont fortement handicapés par les préjugés et les stéréotypes.

Les stéréotypes et les préjugés ethniques au Nord-Kivu ont conduit à des attitudes et comportements qui pourrissent les rapports entre les communautés notamment les tueries, une haine collective vouée à l'ensemble des membres du groupe, des soupçons et une méfiance permanente, le refus (bannissement) de mariages interethniques et la ghettoïsation sociale et géographique. Ils constituent un sérieux handicap au développement politique, démocratique, économique et social du pays, car le pays voit ses potentialités réduites à cause des considérations ethniques et régionales. Le développement démocratique devient difficile en raison de l'absence de programmes politiques et de projets de société, la prise en compte de critères subjectifs empêche à la Province du Nord-Kivu d'utiliser rationnellement ses compétences, les infrastructures subissent parfois des destructions, etc.

Dans le cas du rapport entre le Rwanda et la Province du Nord-Kivu, il s'établit un climat de tension et d'insécurité qui nuit à la bonne circulation des biens et des personnes et

²² C. Sebudandi et A. Ntirandekura, « Rumeurs, préjugés et stéréotypes entre Burundais, et entre Burundais et les populations voisines du Rwanda et de la RDC. Les ressources de la méfiance et de la confrontation », International Alert, Sl., 2007, pp. 37- 48.

conduit progressivement à une mauvaise communication et collaboration entre les autorités étatiques et/ou frontalières. Tout ceci concourt à accroître les risques de confrontation.

La dimension ethnique des conflits et la « haine tribale » dans les Territoires du Nord-Kivu ont été mises en avant dans les entretiens. L'affiliation ethnique a un poids très important pour l'identité, comme la montre le vote « ethnique »²³, le regroupement des villages en quartiers mono-ethniques, la rareté des mariages exogamiques entre les membres des ethnies différentes et l'enrôlement des jeunes dans les milices ethniques. Les conflits dans les Territoires de Nyiragongo, de Rutshuru et de Masisi ont donc de fortes dimensions ethniques et tribales, dont les causes sont multiples et complexes. Les interviewés en ont identifié les identités ethniques exclusives. En effet, dans tous les groupes ethniques des Territoires de Rutshuru et de Masisi, le lieu d'origine et de fondation d'une famille, d'un clan ou d'une tribu se trouvent au centre de leur identité. Cette adhésion au mythe fondateur lié à un endroit spécifique n'est pas seulement porteuse de valeurs identitaires et souvent spirituelles, mais également de revendications matérielles d'occuper et d'exploiter les terres. Ces revendications identitaires et foncières sont reflétées dans les discours d'autochtonie et les débats sur la nationalité. Par conséquent, les groupes ethniques ont été en compétition depuis que les terres sont devenues plus rares et la méfiance entre eux s'est accrue jusqu'à devenir violente pour la première fois en 1993. Les guerres consécutives ont contribué à un manque de confiance totale entre les groupes ethniques et ont entraîné une séparation quasi-totale de certaines ethnies. Les interviewés ont qualifié le résultat de 25 années de guerre comme « haine ethnique ». Ce phénomène est nourri par la perception selon laquelle certains groupes essaient de dominer les autres ethnies. Une insuffisance d'éducation civique sur les bénéfices de la cohabitation ethnique a permis aux discours d'exclusivité ethnique de proliférer.

L'insécurité sociétale se rapporte également à la rupture des rapports de cohabitation, la terreur qui contraint aux exiles et aux déplacements, les ruptures familiales (séparations des ménages) et se manifeste par le refus de faveur et l'agression contre tous ceux qui ne partagent pas la langue maternelle du Seigneur de guerre, la soumission aux mœurs,

²³ Lors des élections de 2006, 2011 et 2018, les gens s'alignaient derrière le candidat de leur ethnie.

attitudes, conduites et comportements retracés par l'idéologie du groupe armé²⁴, la ségrégation ou la discrimination à l'égard de ceux qui ne sont pas affiliés à l'idéologie du groupe armé.

4. Insécurité environnementale

La sécurité environnementale se définit comme la préservation des conditions écologiques qui supportent le développement de l'activité humaine²⁵. La démarche sécuritaire dans ce secteur est associée à la menace de perdre les conditions dont dépendent l'obtention ou le maintien de la qualité de vie²⁶. Les menaces écologiques que l'on peut dégager et qui peuvent avoir des incidences sur la sécurité sont les réchauffements du climat, la rupture des écosystèmes (climat, forêts, déserts, érosion des sols), la rareté voire la surexploitation des ressources naturelles et énergétiques, les pénuries alimentaires et les conséquences engendrées par les catastrophes naturelles. Trois types de conflits, selon T. Homer-Dixon²⁷, peuvent survenir : la pénurie des ressources, les mouvements ou les fuites de populations et les privations économiques et sociales. Ces conflits entraînent des crises de légitimité pour l'État qui ne parvient pas à gérer les conséquences de la dégradation environnementale. L'impact de l'environnement sur la sécurité dans la Province du Nord-Kivu n'a pas occupé une place significative. Toutefois, il importe de poser la question de savoir si le Ministère de la défense de la RDC prend au sérieux la menace que posent les changements climatiques pouvant provoquer dans les années à venir une forte pression migratoire de nombreux réfugiés environnementaux, de même qu'une prolifération d'épidémies²⁸ et une fragilisation des États côtiers et insulaires (le Mali, la Somalie, le Nigéria...).

²⁴ Par exemple, à l'époque du CNDP, il fallait adhérer à une Église de réveil où le Seigneur de guerre L. Nkunda était fidèle. Le cas de l'Eglise MEPAC.

²⁵ B. Buzan, *op. cit.*, pp. 19-20.

²⁶ B. Buzan, O. Waever et J. De Wilde, « Security : A new Frame work for Analysis », Boulder (Col.), Lynne Rienner, 1998, pp. 75-76.

²⁷ T. Homer-Dixon., « On the Treshold : Environmental Changes as Causes of Acute Conflict », *International Security*, 16, automne, 1991, p. 76- 116, « Environmental Scarcities and Violent Conflict : Evidence from Cases », *International Security*, 19, été, 1994, pp. 5-40, « Environmental Scarcity and Intergroup Conflict », M. T. Klare et Y. Chandraani (eds), *World Security. Challenges for a new Century*, 3^e ed., New York, St. Martin's Press, 1998, pp. 342-365.

²⁸ L'Etat Congolais a déjà connu et continue à connaître plusieurs types d'épidémies sur son territoire : Ebola, Corona, Paludisme, Rougeole, Choléra, Variole du singe, Peste bubonique, fièvre jaune, Rage, Fièvre du Nil occidental, Méningite, Mpox, etc. Tous ces virus se reproduisent régulièrement et constituent une menace non militaire à la sécurité. Les villes à forte densité et les villages isolés sont particulièrement

Le PNVi continue à héberger les groupes armés en l'occurrence les FDLR qui y pratiquent le braconnage, la production des charbons de bois, ...

Le gaz méthane du lac Kivu et le Volcan Nyiragongo constituent aussi des menaces non militaires non négligeables sur les populations de la Ville de Goma.

L'insécurité environnementale s'explique par la destruction de la faune (cas du braconnage contre les hippopotames avec impact sur la réduction de la quantité des poissons dans les rivières et lacs, la chasse aux autres grands mammifères qui laisse disparaître les éléphants, les buffles et les rhinocéros ainsi que celle des moyens mammifères comme les gazelles, les antilopes, etc. avec comme impact la réduction du tourisme et ses sources de financement) et de la flore par la carbonification ou la fabrication des braises réduisant ainsi les essences forestières avec impact sur la perte sensible de l'oxygène qui entretient la vie et de l'ozone qui réduit le réchauffement, provoquant ainsi le risque de réchauffement climatique pour une désertification future.

Dans l'Est du Congo, des éléments propres au contexte urbain et rural congolais général, notamment la pauvreté extrême, le chômage, l'exclusion, la gentrification, le dysfonctionnement des forces de sécurité étatiques et l'impunité généralisée étudiés dans d'autres rapports de manière plus détaillée²⁹, viennent s'ajouter au contexte local de conflit violent permanent pour instaurer un environnement urbain et rural d'insécurité tout à fait unique.

Les mauvaises conditions de sécurité récentes, le manque de performance et de réactivité des institutions de sécurité et l'incapacité et l'irresponsabilité de ces institutions au Nord-Kivu montrent que les résultats de cette étude plaident en faveur de la théorie des « Etats fragiles » de O. Nay³⁰.

les plus vulnérables. L'observation sur le terrain montre que le système de surveillance épidémiologique ne détecte pas précocement ces épidémies, ne suit pas leur évolution et n'oriente pas les interventions de santé publique pour protéger la population congolaise

²⁹ Projet Usalama II, focus group avec l'association des jeunes, Goma, 1^{er} avril 2019 ; Projet Usalama II, entretien avec un dirigeant de la société civile, Goma, 22 mars 2019 ; Projet Usalama III, entretien avec le dirigeant d'un CLPD, Goma, 29 mars 2019. La police et les forces armées, parfois avec l'aide de la MONUSCO, organisent régulièrement des actions dans les quartiers urbains afin de chercher et de collecter les armes détenues de manière illégale, mais en raison de la complicité instaurée entre les forces de police et les criminels, ces actions sont rarement tout à fait concluantes. Lire aussi Alexis Bouvy, « Nous n'avons que nos yeux pour pleurer : Protection, insécurité et criminalité dans la ville de Goma, Nord-Kivu », Oxfam GB, 2014 (non publié) ; Filip de Boeck et Sammy Balaji, *Suturing the City: Living Together in Congo's Urban Worlds*, Londres: autograph, 2016; Theodore Trefon, *Reinventing Order in the Congo: How People Respond to State Failure in Kinshasa*, Londres; new York; Kampala, Uganda: Zed Books Ltd, 2004.

³⁰ Lire aussi avec intérêt G7+, « Note sur le baromètre de la fragilité », déjà cité, p. 18.

Ces facteurs politiques, économiques, sociétaux et environnementaux sont toujours des causes de fragilité, de faiblesse, d'effondrement, de précarité, de fragmentation, de dysfonctionnement, de crise, de canaillocratie, de vulnérabilité, de faillite de l'État congolais en général, et de la Province du Nord-Kivu, en particulier. L'inadaptation de l'État congolais à tous ces problèmes nouveaux ou la non réponse par des méthodes flexibles à ces situations nouvelles fait qu'il soit pris en charge, qu'il soit sous perfusion ou débordé durant toute la période de violences armées au Nord-Kivu. La figure ci-dessous illustre les causes de la fragilité sécuritaire de l'Etat Congolais en général et de la Province du Nord-Kivu en particulier.

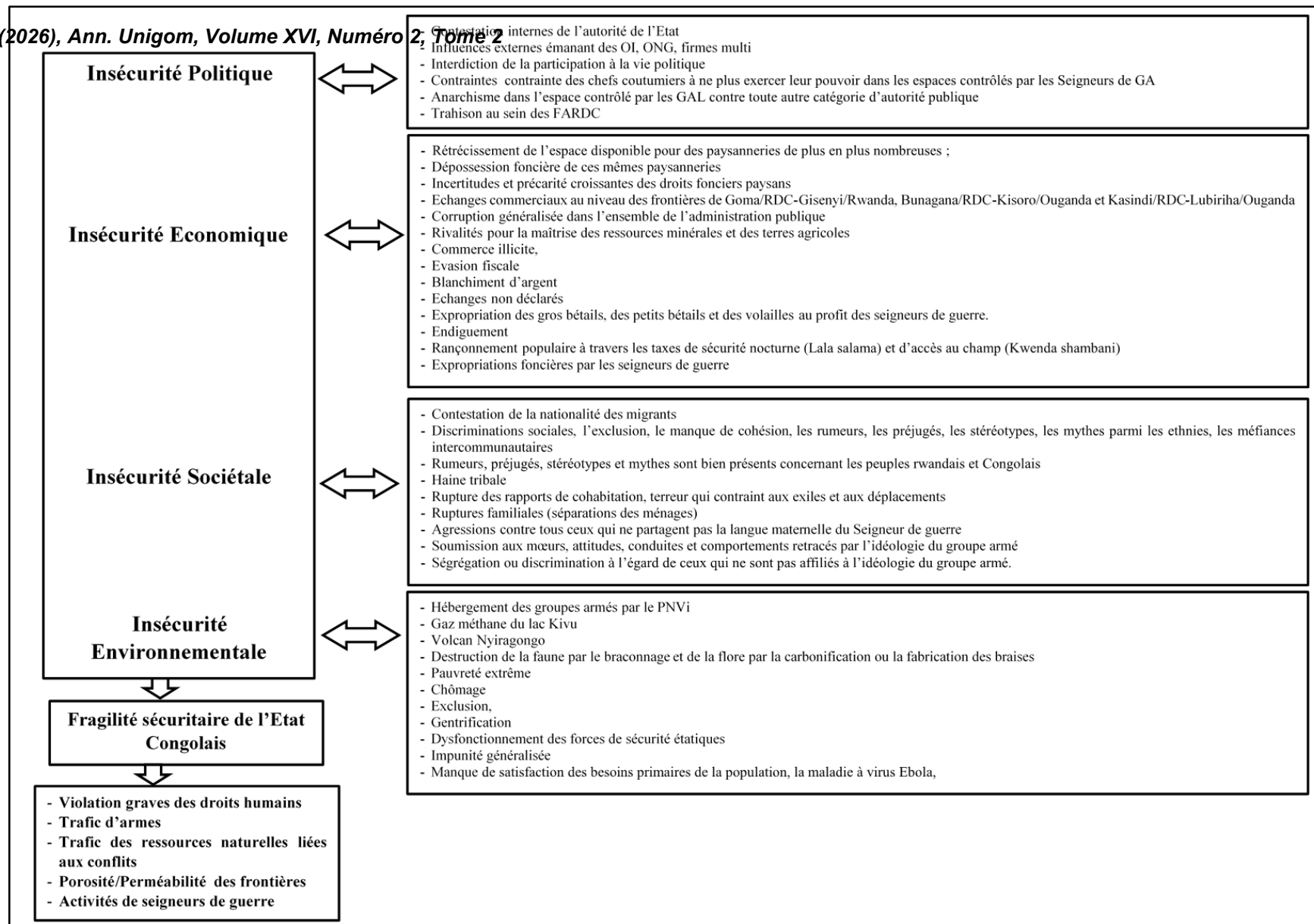


Figure. Facteurs explicatifs de la fragilité sécuritaire de l'Etat au Nord-Kivu

Les menaces non militaires et la fragilité sécuritaire font partie de l'insécurité étatique via Nord-Kivu. En effet, le Nord-Kivu est menacé d'implosion. Il est un cas dramatique. Il est le théâtre de violences armées, de conflits (foncier, identitaire, interethnique...), de guerres et fait face à d'énormes défis de sécurité. Ce qui est surprenant, les programmes de désarmement des groupes armés nationaux et externes, les actions humanitaires et la nouvelle mission de paix de l'ONU (MONUSCO) ont eu lieu. Pendant et après les programmes de désarmement, ces derniers sont restés fragiles et les violences armées ont repris. La défaillance de l'Etat congolais a conduit aux violations graves des droits humains au cours de la période 2004-2019. Il constitue un terrain propice au trafic d'armes et des ressources naturelles liées aux conflits. Il est poreux, perméable et souvent soumis aux activités de seigneurs de guerre. D. Carment et ses coauteurs rappellent que l'instabilité chronique ou l'effondrement des Etats, les conflits armés ou civils, la défiance des citoyens à l'égard de leur gouvernement, ou encore l'incapacité des administrations publiques à mettre en place des services répondant aux besoins essentiels des populations, ne résultent pas uniquement d'une défaillance de la structure politique - en particulier de l'incapacité gouvernementale à exercer le monopole de la violence légitime sur un territoire. De nombreux facteurs sociaux, économiques et environnementaux doivent être pris en compte, tels que la grande pauvreté, les inégalités sociales, la vulnérabilité économique à l'égard des marchés internationaux, les atteintes aux droits humains, l'illettrisme, les épidémies, les flux migratoires, la densité démographique ou encore l'exposition aux risques naturels ou industriels³². Tous ces facteurs expliquent la défaillance ou la fragilité de l'Etat congolais et doivent être pris en considération par les acteurs de la sécurité en République Démocratique du Congo.

De toute évidence, plusieurs menaces non militaires déséquilibrant tous les Etats du monde et qui n'épargnent pas l'Etat congolais méritent d'être cités : la course aux armements entre les ethnies, le chômage, les migrations massives clandestines vers les terres agricoles, la mauvaise gouvernance, la pauvreté, la prolifération des armes légères, la corruption, la dynamique des conflits intercommunautaires au Nord-Kivu, la création des nouvelles milices, la compétition pour l'accès aux ressources naturelles, le non-retour des déplacés et réfugiés dans leurs milieux d'origine, la persistance des violences faites aux femmes, la persistance de la menace des aires protégées dans la Province du Nord-Kivu, l'incapacité parfois du Gouvernement congolais et de

³² O. Nay, *Op. Cit.* p. 10.

la communauté internationale à restaurer la sécurité dans tous les coins de la Province du Nord-Kivu, la persistance de l'exploitation illégale des ressources minières de la Province du Nord-Kivu, la persistance de cohabitation non pacifique de la population du Nord-Kivu, la persistance du sous - développement socio – économique de la Province du Nord-Kivu, les problèmes de justice, le manque de satisfaction des besoins primaires de la population, la maladie à virus Ebola, etc. Toutes ces menaces non militaires sont des types de vulnérabilité selon O. Nay et ont chacune un lien avec la sécurité et entraînent une instabilité au niveau national.

Bibliographie

Bouvy A., « Nous n'avons que nos yeux pour pleurer : Protection, insécurité et criminalité dans la ville de Goma, Nord-Kivu », Oxfam GB, 2014, inédit.

Buzan B., « People, States and Fear. An Agenda for International Security Studies in the Post-Cold War Era », Boulder (Col), Lynne Rienner, 1991..

Buzan B., Waever O. et De Wilde J., « Security : A new Framework for Analysis », Boulder (Col.), Lynne Rienner, 1998.

Carment D., Stewart P. et Samy Y., *Security, development, and the Fragile State: Bridging the Gap between Theory and Policy*, Londres, Routledge, 2010.

David C.-P., *La guerre et la paix. Approches et enjeux de la sécurité et de la stratégie*, 3^e éd., Paris, Presses de Sciences Po, 2013.

Dent C., « Economic Security », Alan Collins (ed.), *Contemporary Security Studies*, 2^e éd. Oxford, Oxford University Press, 2010.

Filip de Boeck et Sammy Baloji, *Suturing the City: Living Together in Congo's Urban Worlds*, Londres: autograph, 2016.

G7+, « Note sur le baromètre de la fragilité », Kinshasa, 2013, disponible sur <http://www.g7plus.org/sites/default/files/resources/g7%2B%2BFrench%2BFS%2BNote%2BDesign.pdf>, Consulté le 12/12/2019.

Hategekimana Luanda E., « Le refus de l'identité de l'autre comme source de conflit au Nord-Kivu », *CSSAP*, vol. 1, n° 3, mai 2015.

Homer-Dixon T., « On the Treshold : Environmental Changes as Causes of Acute Conflict », *International Security*, 16, automne, 1991.

Klare M. T. et Chandraani Y. (eds), « Environmental Scarcity and Intergroup Conflict », *World Security. Challenges for a new Century*, 3^e éd., New York, St. Martin's Press, 1998.

Le développement, n°11, Lubumbashi, septembre 1991, Les Rwandais, les Angolais, les Centrafricains, ...à la CNS. Quelle comédie ?

- Mathieu P. et Willame J.C (dir.), « Conflits et guerres au Kivu et dans la région des grands lacs. Entre tensions locales et escalade régionale », *Cahiers Africains*, n°39-40, 1999.
- Mbonyinkerbe Sebahire D., « Les mots qui tuent. Rumeurs, préjugés, stéréotypes et mythes parmi les peuples des pays des Grands Lacs d'Afrique », *International Alert*, Sl, 2007.
- Mohamed El Moctar K., *Les Etats défaillants et débiles en Afrique. Cas de Soudan du sud et de la Somalie*, Master Universitaire en Protection Internationale de droits de l'Homme, Université de Alcalá, Faculté de Droit, Espagne, 2018.
- Muhima E., « Le Kivu aux enjeux de la 3^e République », *Jua*, n° 434, 2 juillet 1992.
- Nay O., « Grand angle » La théorie des « États fragiles » : un nouveau développementalisme politique ?, *Gouvernement et action publique*, 2013/1 n° 1, p. 139-151. DOI : 10.3917/gap.131.0139, disponible sur <http://www.cairn.info/revue-gouvernement-et-action-publique-2013-1-page-139.htm> et https://www.researchgate.net/publication/281000906_La_theorie_des_Etats_fragiles_un_nouveau_developpementalisme_politique, consulté le 11/01/2020.
- RDC, Décret-loi de la RDC n° 017/2002 du 03 octobre 2002 portant code de conduite de l'agent publique de l'Etat, *Journal Officiel*, Cabinet du Président de la République, Numéro spécial, 15 janvier 2003.
- Observatoire de l'Afrique, *les Etats fragiles en Afrique : un paradigme utile pour l'action ?*, Rapport de conférence, Didimala Lodge, Afrique du Sud, 12 et 13 mai 2008, août 2008.
- Observatoire de l'Afrique, *les Etats fragiles en Afrique : un paradigme utile pour l'action ?*, Rapport de conférence, Didimala Lodge, Afrique du Sud, 12 et 13 mai 2008, août 2008.
- OCDE, *Etats de fragilités 2018*, Editions OCDE, Paris, 2018, disponible sur <http://doi.org/10.1787/9789264308916-fr>, Consulté le 11/01/2020.
- OCDE/CAD, *Concepts et dilemmes pour le renforcement de l'Etat dans les situations de fragilité. De la fragilité à la résilience*, Paris, OCDE, 2008.
- Otemikongo Mandefu Yahisule J. et Kubuya Ndoole N., « La question de la nationalité des originaires du Rwanda-Urundi en République Démocratique du Congo », *Révue de l'IRSA*, n°10, 2004.
- Pabane J. L., « La question de la nationalité au Kivu », *Politique africaine*, n° 41, Sd.
- Paris R., « Ordering the World : Academic Research and Policymaking on Fragile States », *International Studies Review*, 13, mars 2011.
- Sebudandi C. et Ntirandekura A., « Rumeurs, préjugés et stéréotypes entre Burundais, et entre Burundais et les populations voisines du Rwanda et de la RDC. Les ressources de la méfiance et de la confrontation », *International Alert*, Sl., 2007.

Sheehan M. J. , « International Security. An Analytical Survey », Boulder, *Lynne Rienner*, 2005.

Theodore Trefon, *Reinventing Order in the Congo: How People Respond to State Failure in Kinshasa*, Londres; new York; Kampala, Uganda: Zed Books Ltd, 2004.

